

LUXEMBOURG – ABONNEMENT TRAJET AVEC FLEX PASS

Pour une clientèle très fréquente

- ⊙ 1ère cl
- ⊙ 2ème cl
- ⊙ 3 mois

OU L'UTILISER ?

Au départ d'une des gares* ou points d'arrêt* belges suivants:

- Gouvy, Vielsalm ou Trois-Ponts via Gouvy-frontière à destination de Troisvierges (LU) et vice-versa;
- Viville, Stockem, Habay, Marbehan, Neufchâteau, Libramont, Poix-St-Hubert, Grupont, Forrière, Bastogne, Jemelle, Zone Marche*, Arlon, Messancy ou Bertrix via Sterpenich-frontière à destination de Kleinbettingen (LU) et vice-versa;
- Aubange, Halanzy, Virton, Florenville, Messancy, Arlon ou Bertrix via Athus-frontière à destination de Athus et vice-versa.

POUR QUI ?

Pour les détenteurs d'un « mPass » (émis par le Verkéiersverbond) ou pour ceux qui peuvent en apporter la preuve par la présentation d'une attestation de leur employeur.

SUR QUEL SUPPORT ?

Carte MOBIB* personnalisée en cours de validité, émise par la SNCB, STIB, TEC ou De Lijn.
Afin de contrôler votre abonnement sur le réseau étranger, vous recevez une validation papier.

OU L'ACHETER ?

Nouvel abonnement :

- Lors de l'achat de votre premier abonnement : rendez-vous aux guichets des gares* belges susmentionnées et sur présentation de votre « mPass » valable ou de votre attestation. Munissez-vous d'une pièce d'identité* valable et de votre Carte MOBIB* personnalisée si vous en possédez déjà une. Sans Carte MOBIB*, vous pouvez vous en procurer une au guichet moyennant le paiement du droit de confection*. Vous pouvez acheter votre premier abonnement maximum 31 jours à l'avance.
- Pour l'émission en 1^e classe de votre abonnement, vous présentez la carte 'CFL – Supplément 1^e classe mPass', qui est utilisée conjointement avec le 'mPass' de 2^e classe.
- La période de validité du billet de validation de l'Abonnement Trajet Luxembourg avec Flex Pass' est de 3 mois. La période de validité de votre billet de validation peut commencer à n'importe quelle date.

Les périodes de validités de votre 'Luxembourg - Abonnement Trajet avec Flex Pass' et du 'mPass' ne doivent pas être identiques.

La date d'expiration du billet de validation de l'Abonnement Trajet Luxembourg avec Flex Pass' peut dépasser la date de fin de validité du 'mPass' (cela vaut également pour une prolongation de votre abonnement).



Prolonger votre abonnement :

Aux guichets des gares* belges susmentionnées, vous pouvez prolonger votre abonnement maximum 31 jours à l'avance.

L'interruption dans la succession des périodes de validité est autorisée.

Lors de votre achat, vous recevez toujours une preuve de paiement reprenant les caractéristiques de votre titre de transport que nous vous recommandons de conserver. Toutefois, cette preuve ne vaut pas titre de transport.

COMMENT L'UTILISER ?

- Sans validation en cours, votre abonnement n'est pas valable. Il doit être utilisé conjointement avec votre 'mPass' également valable au moment de votre voyage.
- Votre abonnement est valable tous les jours pour un nombre illimité de voyages sur le trajet* via le point frontière* mentionné, et dans la classe choisie pendant la période de validité. Vous pouvez commencer, interrompre* ou terminer le voyage dans n'importe quelle gare* située sur l'itinéraire le plus court en kilomètres sur le réseau* belge.
- Vous pouvez arriver à votre destination par l'itinéraire le plus court en kilomètres ou par un itinéraire alternatif* mais toujours via le point frontière* concerné.
- Vous ne pouvez pas vous éloigner de votre gare* de départ pour y repasser ensuite ou dépasser votre destination pour y revenir, et ceci sur le réseau* belge.
- Si votre gare* de départ ou de destination fait partie d'une Zone*, vous pouvez circuler librement toute la journée à l'intérieur de la zone* sans en sortir durant toute la période de validité de votre abonnement.
- Vous pouvez voyager jusqu'à l'interruption de nuit* du service des trains.

A QUEL PRIX ?

- Le prix de votre abonnement est calculé au tarif de la gamme transfrontalière* « Grand-Duché de Luxembourg » pour l'itinéraire kilométrique le plus court entre votre gare* de départ et de destination susmentionnée via le point frontière* correspondant à la destination.
- La distance minimale tarifée* est de 3 km ; la distance maximale tarifée* par trajet simple sur le réseau* belge est de 150 km.
- La validation est trimestrielle et le prix varie en fonction de votre classe de voyage.

DETERIORATION, PERTE OU VOL ?

Voir fiches « Support papier » et « Carte MOBIB»*

ET LE REMBOURSEMENT ?

- Le remboursement est effectué aux guichets des gares* belges susmentionnées. C'est la date de la demande de remboursement qui est prise en compte pour l'application des modalités de remboursement comme décrites ci-dessous. Le remboursement avec effet rétroactif n'est pas accepté sauf en cas de maladie avec sortie interdite (certificat médical nécessaire). Dans ce cas, la demande doit être transmise au Service clientèle de la SNCB :

SNCB Marketing & Sales
Service clientèle
10-14 Bureau B-MS.1432
Porte de Hal 40

1060 Bruxelles

*voir [Lexique](#)

Valable à partir du 12.07.2019



- Votre abonnement est remboursé intégralement aux guichets des gares* belges susmentionnées :
 - jusqu'à veille de la date de début de validité de celui-ci lorsque vous l'avez acquis à l'avance ;
 - ou le jour même endéans les 30 minutes à partir de l'heure d'achat au guichet.
- Lorsque vous résiliez votre abonnement en cours de validité, le montant retenu par la SNCB est calculé sur base du nombre de mois utilisés.

Le tableau ci-dessous reprend les pourcentages retenus sur le prix de l'abonnement en fonction des mois utilisés. Le montant de votre remboursement vous sera remis au guichet, déduction faite des frais administratifs*.

Mois utilisé(s)	1	2	3	4	5	6	7	8-12
Abonnement trimestriel	40%	70%	100%	x	x	x	x	X

- Vous ne pouvez prétendre à aucun remboursement ni indemnité en cas de changement dans le service des trains.
- Si vous disposez d'un abonnement en 1^e classe, en cas d'absence de voiture de 1^e classe ou de voiture déclassée, vous avez droit à un remboursement. Demandez une attestation à l'accompagnateur de train et, dans les 14 jours calendrier, date du voyage incluse, transmettez votre demande au Service clientèle. Le remboursement est calculé par trajet simple (pour le trajet de votre abonnement) en divisant la différence de prix des deux classes de votre abonnement, par le double des jours calendrier de la période de validité de votre abonnement.
- En cas d'erreur dans la détermination du prix, le trop-perçu doit être remboursé par la SNCB, le moins-perçu est à versé à la SNCB, et ce avec effet rétroactif d'un an.
- Les modalités de remboursement ainsi que les frais administratifs*, tarifs* et pourcentages sont ceux en vigueur à la date de l'achat de la validation.
- Le remboursement doit être demandé par vous-même ou une personne mandatée. Dans les deux cas, la personne qui introduira la demande devra s'identifier à l'aide d'une pièce d'identité* valable, directement consultable au guichet par le personnel habilité de la SNCB.

PUIS-JE CHANGER LE TRAJET OU LA CLASSE OU LE TYPE DE MON ABONNEMENT

Non.

COMMENT PASSER DE 2^{ÈME} EN 1^{ÈRE} CLASSE ?

Si vous décidez de voyager en permanence en première classe, vous pouvez changer au guichet la classe de la validation de votre 'Luxembourg - Abonnement Trajet avec Flex Pass' ou acheter une nouvelle validation en 1^{ière} classe. Dans ce cas, pour l'émission en 1^e classe de votre 'Luxembourg - Abonnement Trajet avec Flex Pass', vous présentez la carte 'CFL – Supplément 1^e classe mPass', qui est utilisée conjointement avec le 'mPass' de 2^e classe.

DOIS-JE PAYER UN SUPPLEMENT ?

Non.

QUE PERMET MON ABONNEMENT ?

- **PUIS-JE FAIRE UNE HALTE DURANT MON VOYAGE ?**
Vous pouvez interrompre* votre voyage dans n'importe quelle gare* ou point d'arrêt* belge situé sur votre itinéraire le plus court en kilomètres.
- **PUIS-JE CHANGER DE DESTINATION LORS DU VOYAGE ?**
Non, pas autorisé.

*voir [Lexique](#)



- **PUIS-JE UTILISER 2 TITRES DE TRANSPORT CONSECUTIFS ?**

Si vous désirez utiliser votre 'Luxembourg - Abonnement Trajet avec Flex Pass' dans le même train comme titre de transport consécutif à un titre de transport du service intérieur, votre abonnement ne peut pas être utilisé. L'accompagnateur de train vous délivra un billet au tarif international pour le trajet transfrontalier. Le « Supplément Tarif à Bord* » est calculé automatiquement dans le prix total du billet.

Si vous désirez utiliser un titre de transport en service intérieur, dans le même train, comme titre de transport consécutif à votre 'Luxembourg – Abonnement Trajet avec Flex Pass', l'accompagnateur vous délivrera un billet international pour tout le trajet. Le « Supplément Tarif à Bord »* est calculé automatiquement dans le prix total du billet.

Si vous avez droit à un tarif avantageux sur le trajet belge, 2 billets seront émis: le premier billet couvrant la partie transfrontalière au tarif international et le 2^e billet couvrant le trajet intérieur. Le « Supplément Tarif à Bord »* est calculé automatiquement dans le prix de chaque billet.

- **D'AUTRES AVANTAGES ?**

Votre 'Luxembourg - Abonnement Trajet avec Flex Pass' vous permet de bénéficier de la gratuité du parking d'Arlon, (géré par [B-Parking](#)). La validité de votre abonnement parking gratuit est de 1 ou 3 mois.

Si votre employeur a signé une [Convention Tiers-payant](#) avec la SNCB, vous ne devez plus avancer la totalité du prix de votre abonnement, la partie prise en charge par votre employeur lui étant facturée ultérieurement.

Votre abonnement est chargé sur votre Carte MOBIB* personnalisée. Découvrez toutes les possibilités offertes par la carte [MOBIB](#)*.

